# Les Yeux de son Maître







Le mouvement
Chien
Guide
en France

Naissances des futurs chiens guides • Remises de chiens guides • Portes
Ouvertes des Écoles fédérées • Remises de chiens guides à des adolescents •
Évérements • Formation des éducateurs...



# **Sommaire**

## **ÉDITORIAL** Paul CHARLES, Président de la FFAC<sup>(1)</sup> DOSSIER Photographie du mouvement 3 Charte éthique et déontologique Dominique GIRARD, Directeur Général de la FFAC Le certificat d'aptitude du chien guide : un gage de qualité Magali DELMAS, Directrice Technique de l'Association Grand Sud Ouest La formation des éducateurs de chiens guides d'aveugles 6 Suzanne CASTILLO, Administratrice de la FFAC adjointe à la formation L'engagement des bénévoles 7 Denis TOUQUET, Chargé de communication des Centres Paul Corteville Une piste de guidage adaptée et évolutive Florence MAURAGE, Directrice Technique et Valentine VALENTIN, Chargée de communication de l'Association de Chiens Guides d'Aveugles de Lyon et du Centre-Est Les nouvelles ressources humaines à la disposition des personnes 9 déficientes visuelles Les futures ressources pour la cause des chiens guides Stéphanie GONAND, Directrice Adjointe FFAC Ensemble pour soutenir les objectifs nationaux 2017 Margaux PASSERI, Chargée de communication des Chiens Guides d'Aveugles de Provence Côte d'Azur Corse, Laurence BERTHAULT et Thibaut BLAIRON, Éducateurs de l'École des chiens guides de Paris Un chien réorienté vers la Fondation Gaillanne 11 Famille CALVETE-LETIENNE, Famille d'accueil bénévole de Jolly **HANDICAP** Cécité: le point de vue de l'ophtalmologiste 12 Pr. Gilles RENARD, Directeur scientifique de la Société Française d'Ophtalmologie LE MOT DE L'EXPERT L'animal, un « être vivant doué de sensibilité » 13-14 Propos recueillis par Anne VIOT, Chargée de mission à la FFAC ACTUALITÉS Le 5000ème chien guide d'aveugle 14 en France! Yolande DE SOUSA, Chargée de communication de la FFAC FÉDÉRATION 15

# ÉDITO



Paul CHARLES, Président de la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (FFAC)

# ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DE NOTRE MOUVEMENT

De nos jours, on emploie le mot « éthique » un peu à la légère. En fait l'éthique est quasiment synonyme de la morale. Elle concerne les règles que nous nous fixons pour faire le bien et avoir un comportement aussi vertueux que possible. Voltaire : « Qu'est-ce que la vertu ? Bienveillance envers le prochain ». On ne peut mieux dire. Sachant que nous, êtres humains, avons tous une conscience morale, l'éthique guide nos actes vis-à-vis des autres personnes, de nos proches, de nos prochains, y compris les plus lointains, et de tous les êtres vivants doués de sensibilité, ce qui pour nous inclut les animaux (lire page 13) et donc les chiens.

# Pour le bon emploi de vos dons

La déontologie, c'est autre chose. Ce sont les normes et les devoirs que s'imposent elles-mêmes les professions qui en ont besoin comme les médecins, les avocats ou les journalistes. Or, comme vous le lirez page 4 dans un important article de notre *Directeur Général*, notre métier, remettre des chiens guides aux personnes déficientes visuelles, nécessite que nous ayons une *Charte éthique et déontologique*.

Il s'agit d'affirmer des valeurs, des principes et des bonnes pratiques qui cadrent tout ce que nous faisons. Ceux-ci doivent être appliqués par tous les membres de la *Fédération*. Par exemple : le respect des personnes aveugles et de toutes celles et ceux qui nous soutiennent, la rigueur et le désintéressement de notre gouvernance bénévole, les critères stricts de nos méthodes de collecte de fonds (pas de démarchage téléphonique, ni à domicile), la gratuité du chien guide, la qualité de son éducation, son bien-être et celui de son maître, sont des impératifs absolus.

Telles sont les hautes exigences qualitatives que nous nous imposons volontairement. Même si la perfection n'est pas de ce monde, nous pouvons viser l'excellence dans la poursuite de notre mission. Sachant que notre finalité majeure est d'offrir davantage de compagnons fidèles à des personnes qui ne voient pas grâce à votre générosité, cette *Charte éthico-déontologique* est aussi la garantie du bon emploi de vos dons et de l'utilité de chaque geste que vous faites en faveur de la cause que nous défendons. Merci de votre soutien, de votre confiance et de vos attentions.

**Paul CHARLES** 

Pour tout renseignement sur un article de la revue, adressez-vous au secrétariat de la FFAC au 01 44 64 89 89.

Toute reproduction totale ou partielle d'un article ou d'une illustration doit être soumise à l'approbation préalable de la Direction de la Rédaction (même numéro que ci-dessus).

FFAC - Siège : 71, rue de Bagnolet - 75020 Paris - Tél. : 01 44 64 89 89 - Président : Paul CHARLES-Date de parution : Mai 2017 - Directeur de la publication : Paul CHARLES • Maquette : GRAND M-40 avenue du Petit Parc 94300 Vincennes • Imprimerie TOPGRAPHIC - ZI - Bd de la Romanerie - 49124 St-Barthélemy-d'Anjou - Tél. : 02 41 60 06 06 • Comité de rédaction: S. BOIRON - S. BOUTEMY-S. CASTILLO- A.S. CALLENS - S. COURMONT - Y. DE SOUSA - L. GARIGNON - D. GIRARD - S. GONAND - V. MARTINEAU - M. PASSERI - B. RAMELET - D. TOUQUET - M. SCHIAPPARELLI - V. VALENTIN - A. VIOT. N° CPPAP : 1219H85774 - ISSN 0997-9700 - Tirage : 71 660 exemplaires.

d'aveugles

FFAC : Fédération Française des Associations de Chiens guides

P.J.: courrier du Président, bulletin

de soutien et enveloppe retour.



# Photographie du mouvement

Créée en 1972, reconnue d'utilité publique en 1981, la FFAC regroupe :

- → 9 associations régionales ;
- → 16 centres d'éducation ;
- → 1 association nationale d'utilisateurs (Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles);
- → 1 centre d'éducation de chiens guides pour enfants et adolescents (Fondation Frédéric GAILLANNE);
- → 1 réseau d'élevages de chiots :
  - le centre national d'élevage, le CESECAH, à Lezoux (63),
  - la Maison du chiot, à Angers (49),
  - le centre d'élevage et d'éducation Jacques Bouniol à Buc (78).

1952 : remise du premier chien guide en France, un berger allemand, Dickie, à René BLIN, par Paul CORTEVILLE à Wasquehal (59).

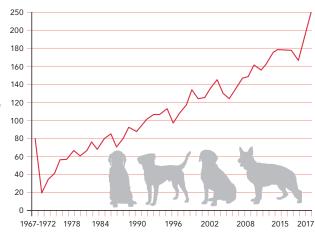
Depuis 1967, 5000 chiens guides ont été remis. 1500 équipes personnes déficientes visuelles/ chiens guides sont en activité actuellement.

L'âge moyen d'obtention de son premier chien guide est de 52 ans. Les chiens ont 2 ans en moyenne lors de leur remise.

Le portrait-robot d'un maître de chien guide :

Une femme née en 1964 en équipe avec un labrador mâle de 5 ans.

→ 5022 chiens remis depuis 1967 dans le réseau fédéré



Le coût de l'élevage, de la formation et de la remise du chien guide est important pour les associations, mais le chien guide est remis gratuitement à la personne handicapée visuelle.

## Quelques chiffres:

- → 1500 équipes actives
- → 222 remises en 2016
- → 600 familles d'accueil
- → 200 éducateurs diplômés





# Charte éthique et déontologique

# N'est pas membre de la Fédération Française qui veut!

e Mouvement des Chiens Guides d'Aveugles, tout en affirmant sa volonté de développement, s'oblige à un haut degré qualitatif. Notamment pour les questions éthiques, déontologiques, financières et dans le rapport aux personnes.

Les associations fédérées remettent maintenant 95 % des chiens guides en France et suivent autant d'équipes en activité.

Cette confiance, tant des bénéficiaires que des donateurs, est le fruit d'une volonté partagée exigeante. Pour être membre de la FFAC, il faut accepter de respecter ces règles.

Quelques extraits de la charte de déontologie :

Les organismes chargés de constituer des équipes « Personne déficiente visuelle - Chien Guide » acceptent d'examiner tout dossier de demande d'attribution d'un chien guide sans discrimination d'aucune sorte.



À l'exception de quelques accessoires matériels et/ou services, le chien guide est confié **gratuitement** à la personne déficiente visuelle, reconnue apte par l'École.

Les membres s'engagent à accepter les contrôles de qualité mis en place par la Fédération ; ils organisent le passage du **certificat d'aptitude du chien guide**, garantissant l'application des normes d'éducation et de formation de l'équipe « Personne Déficiente Visuelle - Chien Guide ».

Les dirigeants bénévoles gèrent la F.F.A.C. dans l'intérêt général et d'une manière désintéressée.





Respecter la vie privée de la personne

Tous les organismes et Associations adoptent des fonctionnements qui siéent à des organisations de l'économie sociale et solidaire. Ils s'attachent à la représentativité et la diversité des acteurs du chien guide. Ils sont ouverts à toutes et à tous. Ils recherchent une gouvernance exemplaire dans la conduite des associations, des pratiques démocratiques. Ils œuvrent à la promotion et l'épanouissement des individus tant bénévoles que salariés.

Toutes les Associations et organisations fédérées et la Fédération respectent les donateurs d'une manière absolue. Elles s'interdisent tout démarchage à domicile et téléphonique. ■







# Le certificat d'aptitude du chien guide : un gage de qualité

es chiens guides d'aveugles remis par les associations affiliées à la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (FFAC), bénéficient d'une éducation exigeante et rigoureuse. Pour valider cet apprentissage et garantir leur capacité à guider leur maître en toute sécurité, ils passent un certificat d'aptitude avant d'être remis gratuitement à une personne aveugle ou malvoyante.



Magali Delmas, Directrice Technique de l'Association Chiens Guides d'Aveugles Grand Sud Ouest précise que la mise en place du certificat d'aptitude est une avancée réelle.

⟨⟨ Le certificat est un vrai atout. Dans nos pratiques professionnelles, il est une sorte d'aiguillon. Il permet aux équipes techniques de se poser les bonnes questions à partir de données objectives. Si on remarque qu'un même petit défaut revient régulièrement, on peut travailler dessus, peaufiner un aspect bien précis de l'éducation de nos chiens guides. De même, l'échéance du certificat induit une plus grande régularité dans l'acquisition de tous les apprentissages par le chien. Depuis 2003, date à laquelle nous avons décidé d'appliquer le certificat à tous nos chiens, nous nous sommes rendus compte que nous avons progressé. C'est le cas sur l'éducation en campagne, par

exemple. La majeure partie de nos demandes venant de personnes déficientes visuelles résidant en ville, la tendance pouvait être de renforcer les apprentissages en situations urbaines et de délaisser la campagne. Le certificat nous permet de veiller à maintenir cet équilibre et de garantir une constante dans la qualité des chiens que nous remettons. C'est un atout et un vrai outil de progression!



# 46 situations sont évaluées :

- → 29 pour le guidage ou les recherches en ville;
- → 8 en campagne (savoir suivre le bas côté droit ou gauche, s'arrêter aux intersections);
- 9 situations qui regroupent obéissance dans un parc et des situations en intérieur.

© Denis MAN



Suzanne CASTILLO, Administratrice de la FFAC adjointe à la formation

# La formation des éducateurs de chiens guides d'aveugles

e métier d'éducateur est l'aboutissement de deux années de formation de moniteur, suivies de deux années de formation d'éducateur en alternance. La formation doit être solide et bien structurée car, si le chien guide fait souvent l'admiration de tous, la personne non-voyante ou malvoyante qui circule grâce à lui devra pouvoir lui faire une totale confiance. D'où la nécessité pour l'éducateur de bien connaître le chien mais

aussi de pouvoir cerner les besoins et les

attentes de la personne à servir.

Dès les années 1980, la FFAC a compris la nécessité de mettre en place une formation rigoureuse afin que le futur éducateur puisse avoir tous les outils en mains pour la bonne utilisation du chien guide. Cette formation a pu voir le jour grâce au travail acharné de Guy RIMBAULT, alors président de la FFAC et lui-même utilisateur de chien guide.

Depuis lors, la formation n'a cessé de progresser. Après son homologation en 2002, la formation est gérée depuis la rentrée 2007 par l'Association de Formation aux métiers du Handicap visuel par l'Aide Animalière (AFH2A).

Les deux premières années de formation en alternance permettent de devenir moniteur, professionnel qui éduque le futur chien guide mais ne fera aucune remise à la personne déficiente visuelle. Une formation de deux années supplémentaires mène au titre d'éducateur de chiens guides délivré par la FFAC et enregistré de niveau III, au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Un tuteur assure la formation pratique. La FFAC propose tous les ans de nombreuses sessions de formations continues qui peuvent donner aux éducateurs le moyen de perfectionner leurs acquis tout au long de leur carrière.

DÉMARCHE QUALITÉ



Une partie de la formation se fait au lycée agricole de Cibeins (01) et l'autre partie à Paris.

À Cibeins : anatomie canine, zootechnie, génétique, comportement canin ainsi qu'informatique, anglais, communication...

À Paris : étude du handicap visuel, psychologie de la personne handicapée visuelle et apprentissage de la locomotion. Le même type de formation est proposé sur tout le territoire français par la FFAC et l'ANMCGA.

# La formation des bénévoles aux Centres Paul Corteville



Depuis 2013, nous dispensons des formations aux bénévoles. Pour qu'une personne soit à l'aise et s'épanouisse dans sa mission de bénévolat, il est nécessaire qu'elle soit formée.



Organisée par session de 30 à 40 personnes, cette formation s'effectue sur deux demi-journées de travail et de bonne humeur. Nous évoquons d'abord le handicap visuel et surtout les bons comportements à adopter avec une personne non ou malvoyante. Des astuces indispensables pour des déplacements futurs accompagnés de maître de chien guide d'aveugle. Puis l'après-midi, nous entrons davantage au cœur des missions, en les détaillant et en effectuant des simulations de stands, de sensibilisations... Une formation toujours appréciée, des nouveaux comme des anciens bénévoles.



Denis TOUQUET, Chargé de communication des Centres Paul Corteville



# L'engagement des bénévoles

\( \lambda L'acte b\( \text{e} n\) \( \text{e} vole \) est le fondement m\( \text{e} m\)
\( \text{du Mouvement Chien Guide en France... } \)
\( \lambda \)
\( \text{o} \)
\( \text{e} \)
\( \text{e}

ans votre revue « Les Yeux de son Maître », les mots générosité, fidélité ou partage reviennent de façon régulière. Ces propos, tenus par des acteurs différents du Mouvement Chien Guide en France ont un sens. Ou plutôt plusieurs sens. Car lorsqu'on parle de générosité, comprenez bien que celle-ci peut également se traduire par l'acte de donner de son temps et d'être bénévole.

L'engagement des bénévoles est primordial dans le fonctionnement de nos associations. C'est d'ailleurs le fondement même du Mouvement Chien Guide en France. Sans doute connaissezvous l'histoire de Paul Corteville, à la fois premier éducateur et premier bénévole du mouvement. Si aujourd'hui l'ensemble de notre réseau s'est professionnalisé sur plusieurs axes, le bénévolat conserve toujours une place importante.

## Le Conseil d'Administration :

Chaque Association est régie par un Conseil d'Administration qui décide et fixe les orientations stratégiques de l'activité à mener. Les membres qui le composent sont bénévoles et se réunissent régulièrement pour veiller au bon fonctionnement général de l'Association et à la mise en œuvre des décisions votées en Assemblée Générale.

### Les familles d'accueil :

Maillons essentiels de notre grande chaîne de solidarité, les familles d'accueil pré-éduquent les chiots dès l'âge de 2 mois et jusqu'à l'âge de 10 à 12 mois. Ces bénévoles donnent énormément de leur temps puisqu'ils doivent veiller en permanence au bon apprentissage du futur chien



Tenue des stands

guide et sortir chaque jour avec le chien pour lui inculquer les bases d'un chien bien éduqué.

## Les bénévoles administratifs et de terrain :

Qu'ils aient une mission administrative ou d'ambassadeurs sur le terrain, ils participent eux aussi à la pérennisation de notre Association. Ce sont eux que vous pourrez rencontrer ou que vous avez déjà rencontrés sur des stands. Accueillants et volontaires, ils expliquent avec passion les missions du Mouvement Chien Guide envers les personnes non ou malvoyantes et ce sur l'ensemble de notre pays.

Depuis plus de 60 ans, l'engouement des bénévoles autour de nos actions est indéboulonnable. Il tend même à s'accroître et à se perfectionner. Une situation de bon augure pour la suite, mais de nouveaux bras sont toujours les bienvenus ! ■



Florence MAURAGE, Directrice Technique et Valentine VALENTIN, Chargée de communication de l'Association de Chiens Guides d'Aveugles de Lyon et du Centre-Est



# Une piste de guidage\* adaptée et évolutive

arce que la personne déficiente visuelle est au cœur de nos préoccupations, 2017 verra se formaliser l'amélioration de nos services et infrastructures pour une action plus performante.

## En piste pour 2017...

2015 a marqué le début des travaux de la piste de guidage du centre d'éducation à Misérieux pour être au plus près des attentes et besoins des personnes déficientes visuelles et des professionnels. En effet, l'École est à la campagne et éloignée des infrastructures urbaines. Cette piste aménagée, grâce aux dotations d'entreprises, de la mairie de Misérieux (01) et de la Métropole de Lyon, cumulera à terme 900 mètres de parcours.

Si le gain de temps pour l'équipe technique et l'économie de coût de déplacement sont indéniables, les objectifs à terme sont bien de réduire l'attente des demandeurs et d'apporter confort et efficacité du travail avec les personnes déficientes visuelles.

Les avantages de la piste pour la personne déficiente visuelle : un lieu de travail loin du regard du public, une proximité avec le pôle accueil pour gérer la fatigue, un environnement calme et adaptable, des mises en situation pour travailler la répétition, une piste aux possibilités multiples pour adapter le niveau et progresser...

Un outil de travail au quotidien pour l'éducation, les remises, les stages de perfectionnement, de locomotion... et des équipements adaptés : quai de gare sonorisé avec fosse aux normes, feu sonore, accès de la piste vers un sentier de campagne, silhouettes de piétons... Et 2017 verra encore l'aménagement d'un deuxième feu sonore, de panneaux de circulation avec bras articulés pour travailler les largeurs et hauteurs...



Fosse sur une simulation de quai de gare sonorisé

L'équipe technique est partie prenante dans ces projets portés par la gouvernance de l'association, les instructrices de locomotion ont réalisé une maquette tactile présentant les locaux et les nouveaux aménagements (mise aux normes des chambres, future piste pour Personnes à Mobilité Réduite); les personnes déficientes visuelles peuvent ainsi mieux se représenter les lieux.

<sup>\*</sup> Piste de guidage : parcours citadin reconstitué permettant à la personne déficiente visuelle de s'entraîner en toute sécurité aux côtés des professionnels.





# Les nouvelles ressources humaines à la disposition des personnes déficientes visuelles

a prise en charge de la personne déficiente visuelle s'est diversifiée au cours du temps pour être plus globale et mieux répondre aux besoins et attentes.

Ainsi des métiers spécifiques se sont développés au sein des associations de chiens guides d'aveugles. Outre les éducateurs et moniteurs, des postes d'instructeurs de locomotion se sont créés dès les années 1990.

Actuellement, toutes les écoles de chiens guides fédérées bénéficient de ce service de rééducation.

Les psychologues ont aussi intégré les équipes pluridisciplinaires de la plupart des écoles fédérées. Dans certaines associations, d'autres professionnels soutiennent également les équipes comme les orthoptistes et Aides à la Vie Journalière (AVJiste).

Les chiens ne sont pas oubliés avec la mise en place de spécialisations du suivi (notamment en gériatrie canine) et des accompagnements des maîtres de chiens guides pour la détente de leurs chiens guides.



Stéphanie GONAND, Directrice Adjointe FFAC

Les futures ressources pour la cause

des chiens guides

eut-être avez-vous vu ou entendu le spot réalisé par notre mouvement afin de sensibiliser le grand public à la transmission de patrimoine en faveur des associations de Chiens Guides ?

C'est parce que la FFAC et les associations membres se sont unies pour promouvoir les libéralités en faveur de notre cause. Pour recevoir une documentation sur les legs et assurances-vie, envoyez vos coordonnées au 1 place Paul Verlaine à Boulogne qui correspond à notre adresse administrative commune.

Dépliant legs, demandez-le !

C'est grâce aux dons et legs, que nous pouvons et pourrons continuer à remettre ensemble et gratuitement des chiens guides aux personnes déficientes visuelles. Merci!



Site Internet Legs



Margaux PASSERI, Chargée de communication des Chiens Guides d'Aveugles de Provence Côte d'Azur Corse, Laurence BERTHAULT et Thibaut BLAIRON, Éducateurs De l'École des chiens guides de Paris









# Ensemble pour soutenir les objectifs nationaux 2017

n 2014, le Conseil d'Administration de la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (FFAC) a voté la mise en place d'une charte de mutualisation entre les associations membres dans le but de réduire les délais de remise de chiens guides, d'optimiser les moyens de chaque association et de contribuer à l'objectif de développement partagé.

Depuis la mise en place de cette charte, les retours d'expériences sont nombreux et positifs. Bien audelà d'une simple mutualisation, une coordination et une mobilisation nationale exceptionnelle a eu lieu en 2016.

En manque de chiens adultes à remettre au premier semestre 2017, l'école de chiens guides de Paris a lancé un appel à toutes les écoles fédérées. Toutes ont répondu et trois associations nous ont céder des chiens adultes, en âge de commencer leur éducation. Venant du Nord, du Sud ou du Centre de la France, les chiens nous prouvent encore leur exceptionnelle capacité d'adaptation!

Les familles d'accueil ont comme toujours été formidables! Inquiètes de la distance et de la nouvelle vie à la capitale, elles ont permis aux éducateurs de mettre en place des liens de transmission réguliers et fondamentaux pour l'intégration des chiens.

Au final, 8 chiens dont 4 de l'École de Provence Côte d'Azur Corse, ont rejoint le cheptel parisien et ont abordé le programme d'éducation progressivement. Tous seront remis le premier semestre 2017 à des personnes aveugles ou malvoyantes de la région parisienne. Les remerciements vont aux chiens, bien sûr, à leurs familles d'accueil, aux dirigeants des écoles de chiens guides et la Fédération.

De la Promenade des Anglais aux Champs-Élysées, nos quatre nouveaux chiens guides sont de vrais aventuriers!

Éducateurs de Paris, nous avons poursuivi l'excellent travail des équipes et des familles d'accueil de Nice. Aujourd'hui, les palmiers de la Côte d'Azur ont laissé place au métro parisien, mais la mission reste la même.

Lady, Lisbonne, Jaguar et Jify s'acclimatent parfaitement et seront bientôt prêts à guider

comme de vrais champions dans les avenues complexes de la capitale.

Grâce à cette collaboration Nice-Paris, ce sont quatre nouvelles personnes qui vont pouvoir bénéficier de l'aide de nos compagnons préférés.





# Un chien réorienté vers la Fondation Gaillanne

orsque Jolly est arrivée dans notre famille, elle avait 2 mois. Nous avons été formés par l'Association Chiens Guides d'Aveugles Grand Sud Ouest pour assurer au mieux notre rôle de famille d'accueil et permettre à Jolly d'être parfaitement éduquée. Elle apprenait très vite et suscitait l'émerveillement de notre entourage!

Quand elle a eu 7 mois, elle a débuté sa formation à l'école avec Maëva, son éducatrice. À mi-formation, un problème de comportement a été décelé chez Jolly : elle avait peur des bruits soudains et des choses qui bougent... La mise en place d'un enseignement adéquat pour pallier ce problème n'a malheureusement rien changé... Jolly a été réorientée.

Dans cette même période, Magali, Directrice Technique a décidé de proposer Jolly à la Fondation Frédéric Gaillanne afin de savoir si elle serait susceptible de s'intégrer dans un programme de formation pour devenir chien d'éveil et d'assistance auprès de jeunes enfants.



Après deux séjours durant lesquels elle a été filmée, observée, son admission a été confirmée.

Nous savions que le travail qu'elle avait accompli jusqu'alors serait mis à profit pour aider un enfant handicapé, et cette perspective nous réjouissait! De notre côté, nous nous organisons pour accueillir un nouveau chien.





Chantal ROUBAUD, Directrice Générale de la Fondation Frédéric Gaillanne et responsable du département enfant



La Fondation Frédéric Gaillanne est la seule école en Europe à offrir des chiens aux enfants aveugles ou déficients visuels âgés de 12 à 18 ans. Elle est membre de la FFAC depuis peu.

Les chiens sont éduqués dans les locaux de la Fondation qui assure un suivi régulier après la remise du chien et ce.

pendant 8 ans. L'intégration scolaire de l'enfant est complètement gérée par la Fondation Gaillanne.

Fin 2015, nous avons lancé un nouveau programme de recherche avec nos partenaires l'Association PEP69 et l'Université de Lyon 2. L'objectif est d'évaluer l'apport de la présence d'un chien d'éveil auprès d'enfants âgés de 2 ans. Pour ce faire, nous avons demandé à 10 familles de participer à notre projet : 5 enfants évolueront avec un chien, 5 sans. L'étude durera 2 ans.

La finalité de ce programme est de participer à une amélioration notable des connaissances autour du développement des enfants aveugles et de prouver le bien-fondé de la compagnie du chien.

C'est dans le cadre de ce projet que nous avons accueilli Jolly le 19 avril 2016, chien proposé par l'Association Chiens Guides d'Aveugles Grand Sud Ouest. Après avoir réussi avec brio tous ses examens, Jolly a été intégrée dans le projet de recherche.

Jolly a été placée dans une famille en qualité de chien d'éveil et d'assistance et non comme guide. Le binôme enfant/chien sera régulièrement filmé par la famille. Cela nous permettra de voir la progression de l'enfant avec le chien. Les résultats seront analysés et diffusés en fin d'année 2018.



Pr. Gilles RENARD, Directeur scientifique de la Société Française d'Ophtalmologie



Pr. Gilles RENARD, Directeur scientifique de la Société Française d'Ophtalmologie

# Cécité : le point de vue de l'ophtalmologiste

our l'ophtalmologiste, la cécité est un échec puisqu'il n'a pas pu sauver la vision de celui qui le consulte. Comme tout humain, il n'aime guère contempler son échec et les aveugles sont peu nombreux à consulter, sans doute parce qu'ils sentent qu'ils ne sont pas les bienvenus ou que le médecin a du mal à exprimer son désarroi devant une situation pour laquelle il ne peut plus rien faire. Les seuls qui attirent toujours l'attention et l'intérêt du personnel et des autres patients sont les aveugles accompagnés d'un chien guide. Le plus difficile est alors de soustraire le chien aux caresses et autres gentillesses des personnes présentes!

Et pourtant les personnes aveugles ont, autant que les voyants, des besoins de prise en charge de pathologies oculaires indépendantes de la cause de leur cécité : insuffisance lacrymale, pathologies des paupières, prise en charge des prothèses oculaires, etc. Il faut y ajouter la réparation ou l'énucléation d'un œil non voyant entré brutalement en contact avec un répétiteur de feu tricolore situé à hauteur du visage et qu'aucun moyen mécanique, électronique ou animal ne peut éviter à coup sûr.

Se pose également le problème du règlement de la consultation par une personne qui ne peut remplir un chèque ni contrôler que le terminal de payement électronique indique bien la somme encaissée. La présence d'une tierce personne est souvent nécessaire alors que tous les nonvoyants devraient être totalement autonomes si la structuration de notre société le permettait.

Reste que pour les ophtalmologistes qui acceptent de se pencher, sans réticence excessive, sur les problèmes de leur patient, la consultation d'un aveugle est toujours enrichissante. On peut évaluer avec lui ses possibilités d'autonomie, lui conseiller des lieux de prise en charge de sa rééducation, comme pour tout autre handicap, de prise en charge des aides sociales et surtout de la possibilité d'obtenir un chien guide. On peut lui indiquer l'état d'avancée des moyens



Les personnes aveugles, des personnalités pleines de ressources

de pallier à son handicap et l'avenir tellement certain, bien qu'encore lointain, des systèmes électroniques pour faire parvenir une image au cerveau. À partir de ce dialogue purement technique, quoi de plus agréable que de discuter avec un aveugle de musique, de voyages ou d'activité professionnelle adaptée. On constate alors que les personnes aveugles sont des personnalités souvent joyeuses, dynamiques et pleines d'humour. Passé le sentiment d'échec, l'ophtalmologiste retrouve un patient « normal » qui lui apportera beaucoup plus que la moyenne de ceux qu'il aura consulté ce jour-là!

Les personnes non-voyantes ne doivent donc pas hésiter à consulter un ophtalmologiste et si celui qui les reçoit ne manifeste aucune empathie, il ne faut pas craindre d'en changer!



Le dépliant sur le chien guide, disponible auprès de l'École de chiens guides la plus proche



# L'animal, un « être vivant doué de sensibilité »

ean-Marc NEUMANN est juriste. Sa passion : les animaux. Chargé d'enseignement à l'Université de Strasbourg, où se sont ouvertes les premières formations françaises au droit animal en 2015 et secrétaire général d'EGALS (Educational Group for Animal Law Studies, un groupe de juristes et d'universitaires spécialisés en droit animal), il revient pour nous sur les dernières avancées législatives...

## Pourriez-vous nous rappeler les grandes étapes de la législation française sur la protection des animaux?



La première grande loi de protection animale est la loi Grammont en 1850 qui réprime les mauvais traitements sur les animaux domestiques exercés en public ; elle visait à protéger la morale publique plus que les animaux euxmêmes! La loi Michelet du 7 septembre 1959 (abrogeant la loi Grammont) a, d'une part,

supprimé la condition de publicité des mauvais traitements et, d'autre part, étendu la protection aux animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Par une loi du 12 novembre 1963, le délit d'actes de cruauté a fait son apparition dans le code pénal.

Ensuite divers textes importants sont apparus au fil du temps :

- Par la loi du 10 juillet 1976 la sensibilité de l'animal a été reconnue. Le texte se trouve aujourd'hui dans l'article L214-1 du Code rural qui stipule que « tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. »
- En 1994, l'article R655-1 du Code pénal punit le fait de donner volontairement la mort à un animal domestique ou apprivoisé ou tenu en captivité.
- Avec la loi du 6 janvier 1999, les peines prévues au code pénal pour actes de cruauté sont aggravées (désormais 2 ans et 30000 €),
- La loi du 9 mars 2004 aioute les sévices de nature sexuelle aux actes de cruauté.



Enfin, l'introduction dans le Code civil de l'article 515-14 reconnaît depuis le 16 février 2015 l'animal comme « un être vivant doué de sensibilité ».

## Quel est le statut de l'animal aujourd'hui? Comment est-il protégé?

Les dispositions sont réparties dans une myriade de textes différents. Il convient principalement de distinguer deux grandes catégories d'animaux :

- les animaux sauvages en captivité, apprivoisés ou les animaux domestiques relèvent du code rural; ce dernier comporte des dispositions relatives à l'élevage, la détention, l'utilisation à des fins scientifiques, au transport et à la mise à mort des animaux;
- les animaux sauvages vivant à l'état de liberté relèvent du code de l'environnement ; parmi les espèces sauvages vivant à l'état de liberté, certaines sont protégées (et ne peuvent donc être tuées), d'autres sont chassables (ne peuvent être tuées que durant les périodes d'ouverture de la chasse) et enfin certaines sont déclarées « nuisibles » (et peuvent être exterminées).

Les textes existent, mais avec un écart dans la pratique : pour qu'ils soient appliqués, il faut le dépôt d'une plainte, que le Procureur décide de poursuivre, puis sur laquelle les magistrats (débordés) statuent... Les sanctions sont, hélas, souvent minimes. La sanction pour acte de cruauté sur un animal est plus faible que celle encourue pour un vol!

## Quels changements la nouvelle définition de 2015 entraîne-t-elle ? Reflète-t-elle un nouveau regard sur la vie animale?

Depuis 2015, l'animal n'est plus considéré comme un bien. Il reste soumis, sous réserve des dispositions spécifiques qui le protègent, au régime des biens, mais on peut espérer, par cette mesure symbolique, une évolution dans la considération des magistrats pour des dossiers concernant des animaux. Une inscription au Code Civil est un acte fort qui devrait changer beaucoup de choses. En l'absence de définition de l'animal, il y a lieu de considérer que cette disposition s'applique à tous les animaux, y compris les animaux sauvages vivant en liberté. Mais les lobbys de la chasse ou de l'élevage sont opposés à cette interprétation.



Propos recueillis par Anne VIOT, Chargée de mission à la FFAC

**>>>** 

Quels sont les droits du chien en particulier ? Sont-ils différents de ceux des autres animaux domestiques ? Diriez-vous qu'il est bien protégé ?



Le chien est soumis au même droit que les autres animaux domestiques, avec des obligations particulières concernant les chiens dangereux issues de la loi du 6 janvier 1999.

Le chien est néanmoins, en dépit de tous les textes « protecteurs », exposé, comme d'autres animaux domestiques, à des actes contraires à son intégrité physique : euthanasies de confort (non sanctionnées pénalement) ou à abandon, un acte de cruauté morale.

Il convient d'espérer que les animaux domestiques et notamment de compagnie se voient attribuer une personnalité juridique (ils deviendraient des sujets de droit et non plus des objets de droit) qui permettrait de renforcer encore leur protection et leur statut.

Les chiens guides sont protégés contre toute maltraitance. Ils restent la propriété de l'École qui les a éduqués. Les interventions restent d'ailleurs extrêmement rares.





# **Actualités**

Yolande DE SOUSA, Chargée de communication de la FFAC

# Le 5000° chien guide d'aveugle en France!





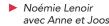
Joos, 5000° chien guide

iberté, ce mot était dans toutes les bouches, le 3 mars dernier, à l'occasion de la remise officielle du 5000° chien guide d'aveugle. Une remise emblématique, fruit d'un travail collectif et rigoureux de toutes les associations affiliées à la FFAC qui, depuis 45 ans, œuvrent chaque jour sur le terrain pour faire avancer la cause du chien guide au service des personnes déficientes visuelles. L'événement a été célébré au sein de l'Association des Chiens Guides d'Aveugles – Centres Paul Corteville à Roncq, en présence du président de la FFAC, Paul CHARLES, du président de l'association, Daniel HERTAULT, du député-maire de Roncq, Vincent LEDOUX, et de la marraine du mouvement des chiens guides, Noémie LENOIR.

Joos, labrador noir de deux ans et demi, est entré dans l'histoire du mouvement et a été confié à Anne ROLLAND, kinésithérapeute de profession. « Un jour, j'ai pris conscience de mon handicap visuel et le chien guide m'est apparu comme une évidence » nous confie-t-elle. « Je suis désormais plus sereine dans mes déplacements, j'avance sans crainte car, avant Joos, rien n'identifiait ma malvoyance. »

Joos accompagne Anne tous les jours au travail mais aussi à ses cours de yoga. « La première fois, et alors qu'il était en train de dormir paisiblement, il s'est tout à coup raidi quand nous nous sommes lancés dans le fameux "Om" des pratiquants du yoga... Ça a fait rire tout le monde. Bref, c'est un très bon chien guide et je suis ravie d'avoir opté pour cette aide ».

Nous souhaitons une très belle continuation à Anne ROLLAND et Joos, qui deviennent un symbole pour tous les acteurs du Mouvement Chien Guide : non ou malvoyants, équipe d'éducation de chiens guides, familles d'accueil et bénévoles.







71 rue de Bagnolet - 75020 PARIS • Tél : 01 44 64 89 89 • www.chiensguides.fr • E-mail : federation@chiensguides.fr C.C.P. La source 33.706.50 R - Association sans but lucratif -Loi 1901 - Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 26.08.81

### **Chiens Guides d'Aveugles Centres Paul Corteville**

• École Nord de France

295 Rue de Lille - BP 60088 59435 RONCQ CEDEX

Tél.: 03 20 68 59 62 - Fax: 03 20 68 59 63

• École de Normandie

Ferme du Pin

27310 HONGUEMARE-GUENOUVILLE

Tél.: 02 32 20 74 00 www.chien-guide.org

E-mail: corteville@chien-guide.org



### Les Chiens Guides d'Aveugles de Provence Côte d'Azur Corse

Siège social : Espace Fred Farrugia 15 rue Michelet - 06100 NICE

• Centre d'éducation Pierre Aicard : Route de la Revère - 06360 EZE

• Centre d'éducation de Lancon-Provence\* : Quartier de la Coulade - 14 chemin du Devenset 13680 LANÇON-PROVENCE

Tél.: 04 92 07 18 18 - Fax: 04 93 98 30 01

• Centre d'éducation d'Etoile-sur-Rhône\* :

Quartier les lles du Chez - Route nationale 7 26800 ÉTOILE-SUR-RHONE

www.chiensauides.ora E-mail: nice@chiensguides.fr



### **Association les Chiens Guides** d'Aveugles de l'Ouest

• École d'Angers

1 rue des Brunelleries - Bouchemaine 49913 ANGERS Cedex 9 Tél.: 02 41 68 59 23

• École de Bretagne

Kermisere - ZA de Keriaquel 56620 PONT-SCORFF

Tél.: 02 97 32 40 31 - Fax: 02 97 32 40 73

www.chiens-auides-ouest.ora E-mail: info@chiens-guides-ouest.org

La FFAC et les Associations fédérées ne font ni démarchage téléphonique ni vente à domicile (calendriers, cartes de parrainage, dons, etc.).

L'UNADEV ne fait pas partie de la FFAC.

\* En cours de construction.



### Les Chiens Guides d'Aveugles du Centre-Ouest

## • Centre d'éducation - Grand Limousin

105 rue du Cavou - Landouge 87100 LIMOGES Tél.: 05 55 01 42 28

• Centre d'éducation - Auvergne

Rue Montsablé - 63190 LEZOUX

Tél.: 04 73 62 65 76

www.limoges.chiensquides.fr E-mail: limoges@chiensquides.fr



#### École de Chiens Guides pour Aveugles et MalVoyants de Paris

105 avenue de Saint-Maurice 75012 PARIS

Tél.: 01 43 65 64 67

### • Centre d'élevage et d'éducation Jacques Bouniol

116 rue Antoine de Saint-Exupéry BP 50321-78533 BUC Cedex Tél.: 01 39 66 84 44

www.chiensguidesparis.fr

E-mail: contact@parischiensguides.fr



### Les Chiens Guides d'Aveugles d'Ile de France

Lieu-dit Le Poteau - RD 319 77170 COUBERT

Tél.: 01 64 06 73 82 - Fax: 01 64 06 67 42 www.chiens-guides-idf.fr

E-mail: info@chiens-guides-idf.fr



### Association de Chiens Guides d'Aveugles de Lyon et du Centre Est

162 avenue Edouard Herriot 01600 MISERIEUX

Tél.: 04 74 00 60 11 - Fax: 04 74 00 60 13 www.lyon-chiensquides.fr

E-mail : lyon@chiensguides.fr



## Chiens Guides d'Aveugles Grand Sud Ouest

44 rue Louis Plana - Les Argoulets 31500 TOULOUSE

Tél.: 05 61 80 68 01

www.toulouse.chiensguides.fr E-mail: toulouse@chiensquides.fr



### Chiens Guides de l'Est

• École de Woippy

10, avenue de Thionville - Parc des Varimonts 57140 WOIPPY

Tél.: 03 87 33 14 36

• École de Cernay

20, fg de Colmar - BP 40161 68702 CERNAY CEDEX Tél.: 03 89 39 81 32

www.chiens-auides-est.ora

E-mail: contact@chiens-guides-est.org



### Fondation Frédéric Gaillanne

Mira Europe, 150 chemin de la Tour de Sabran, Velorgues, 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE Tél.: 04 90 85 11 05

www.fondationfredericgaillanne.org

E-mail: contact@fondationfg.org



### **Association Nationale des Maîtres** de Chiens Guides d'Aveugles

17 rue Vitruve 75020 PARIS Tél.: 01 43 71 71 07

www.anmcga.chiensguides.fr E-mail: anmcga@chiensguides.fr



### Centre d'Étude, de Sélection et d'Élevage de Chiens guides pour Aveugles et autres Handicapés ou CESECAH

Siège: 71 rue de Bagnolet - 75020 PARIS Tél.: 01 44 64 89 89 - Fax: 01 44 64 89 80 Centre: Montsablé - 63190 LEZOUX Tél.: 04 73 73 91 71 - Fax: 04 73 73 91 73 www.cesecah.chiensguides.fr

E-mail: cesecah@chiensguides.fr



Une nouvelle École est actuellement en cours d'affiliation, l'École de Chiens Guides - Centre Aliénor Sud-

Ouest, ZI du Phare - 11 rue Joseph Cugnot - 33700 MÉRIGNAC. Tél.: 05 56 47 85 15 www.chiensquides-alienor.com







LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles F.F.A.C.

# Bon de Soutien

Mes coordonnées :

(À retourner à : FFAC, 71 rue de Bagnolet 75020 Paris)

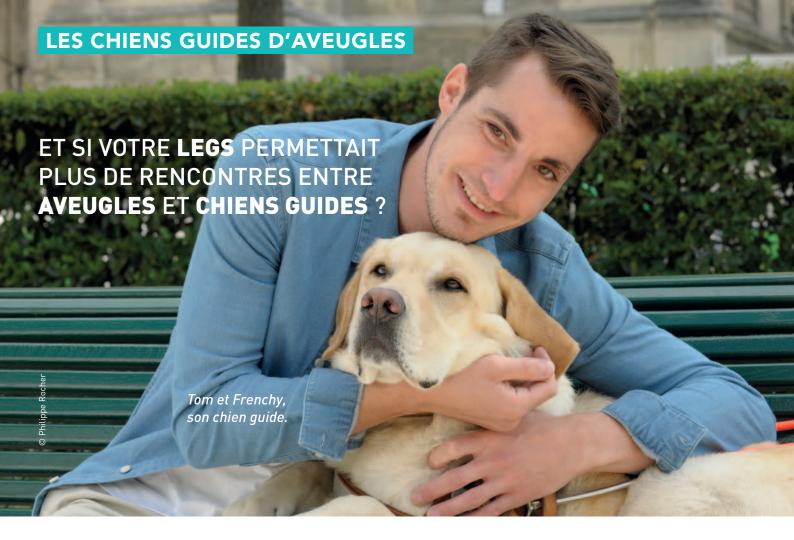
Nom: ...... Prénom: .....

**川,** pour élever, éduquer et offrir plus de chiens guides aux personnes déficientes visuelles,

tiais un uu	ii de :				
<b>□</b> 25 €	<b>□</b> 50 €	100 €	□200€		
À ma convenance :€					
puilles traumar ai iaint man uaraamant nar ahàrua à l'ardra da la FFA					

☐ A ma convenance : €	Adresse ·
euillez trouver ci-joint mon versement par chèque à l'ordre de la <b>FFAC</b> .	7416666
recevrai le <b>reçu fiscal</b> qui me permet de réduire mes impôts des <b>deux</b> ers du montant de ce don et permet à la <i>FFAC</i> d'agir trois fois plus.	Code postal : LILILI Ville :
3	





Tous ensemble et dans toute la France, les Écoles de chiens guides d'aveugles et notre Fédération mettent tout en œuvre pour éduquer des chiens guides et les remettre gratuitement à des personnes aveugles ou malvoyantes.

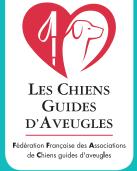
En transmettant vos biens à l'une de nos Associations, vous participez concrètement à ces rencontres qui redonnent mobilité et autonomie aux personnes handicapées visuelles dans leur vie quotidienne.

Toutes nos Associations sont exonérées de droits de succession et utilisent donc l'intégralité de votre legs pour leurs missions.

Pour obtenir des renseignements sur le legs, demandez en toute confidentialité notre brochure gratuite avec le coupon ci-dessous ou contactez Kristel COHEN au 01 44 64 89 84 ou par mail à k.cohen@chiensguides.fr. www.chiensguides.fr



# DEMANDE DE DOCUMENTATION GRATUITE ET CONFIDENTIELLE - LEGS - ASSURANCE VIE



Oui, ie souhaite recev	voir la brochure d'information sur l	es legs et les assurances-vie
	on à : FÉDÉRATION FRANÇAISE DE	
	GUIDES D'AVEUGLES - 71 rue	

□Mlle	□Mme	М
Nom :		Prénom :
Adresse	:	
Code nos	tal ·	

